

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 19/12/2024

**Séance du 12 décembre 2024**

**Le Conseil Municipal, convoqué le 05 décembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon**

**Conseillers Municipaux en exercice : 55**

**Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire**

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 3), Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 21), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 13), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 13), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 3), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 21), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 14), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 13), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 3), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

**Secrétaire :**

Mme Françoise PRESSE

**Étaient absents :**

M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie ZEHAF

**Procurations de vote :**

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Aline CHASSAGNE à M. Christophe LIME, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. André TERZO à Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 21), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 21), Mme Marie ZEHAF à Mme Sylvie WANLIN

**OBJET : 26 - Aide à l'association Julienne Javel pour l'action « Paniers solidaires »**

Délibération n° 007772

## Aide à l'association Julienne Javel pour l'action « Paniers solidaires »

**Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint**

	Date	Avis
Commission n°2	26/11/2024	Favorable unanime

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter l'action « 100 000 paniers solidaires » portée dans sa déclinaison locale par l'Association Julienne Javel - Les Jardins de Cocagne, pour laquelle elle a déposé une demande de subvention de 2 000 € fin mai 2024 auprès de la Ville. Il est proposé de soutenir cette action par une subvention de 1 500 €.

Démarré en 2010 à l'initiative du Réseau Cocagne, le programme « 30 000 paniers solidaires » a pour but de favoriser l'accès à une offre régulière de produits biologiques distribués en circuits courts à des personnes défavorisées. Dans sa mise en œuvre, ce programme est pensé pour éviter toute stigmatisation par un système uniquement réservé aux personnes défavorisées.

### **I. Le projet porté par l'Association Julienne Javel - les Jardins de Cocagne**

L'Association Julienne Javel - Les Jardins de Cocagne décline localement ce programme, dénommé depuis 2020 « 100 000 paniers solidaires », qui s'inscrit dans le cadre du Plan Alimentation et Insertion, relevant du Programme National pour l'Alimentation (PNA) et du Programme National Nutrition Santé.

Ce programme d'accessibilité alimentaire permet ainsi aux personnes à faibles ressources de réaliser des choix de consommation et de développer leur capacité à agir sur leur alimentation. Le coût de l'abonnement au panier hebdomadaire de légumes bio des Jardins de Cocagne est réduit pour le bénéficiaire grâce au financement des deux-tiers du prix du panier via des partenaires nationaux et locaux.

Ces paniers dits solidaires, identiques à ceux des autres adhérents de l'Association, sont distribués chaque semaine dans les points de dépôts habituels de l'Association. Aucune distinction n'est donc effectuée entre les bénéficiaires de cette aide alimentaire et les autres adhérents, ce qui évite toute stigmatisation.

En parallèle, des ateliers cuisine/jardinage, également accessibles à tous les adhérents, sont proposés tous les 15 jours ce qui favorise une mixité des publics. Ils abordent des thématiques liées à la santé, à l'alimentation, aux circuits courts et à l'environnement.

L'action portée par Julienne Javel s'inscrit par ailleurs pleinement dans la mission de lutte contre les exclusions des Jardins de Cocagne en améliorant les savoirs et savoir-faire en matière d'alimentation et en favorisant les actions créatrices de lien social, et permet également de remobiliser des personnes vers l'emploi.

Depuis plusieurs années, près de 800 paniers solidaires sont distribués sur Besançon par l'Association Julienne Javel. L'objectif 2024-2025 est d'en distribuer 1 500 et d'accompagner l'équivalent de 37 ménages bénéficiaires, dont une quinzaine de salariés en insertion des Jardins de Cocagne.

Pour son action au titre de ce programme, Julienne Javel est localement soutenue par le Département du Doubs, la Mutualité sociale agricole (MSA) et Grand Besançon Métropole (GBM).

## II. Demande de subvention

<b>Coût prévisionnel de l'opération</b>	<b>25 141 €</b>
Réseau Cocagne	5 800 €
Participation des bénéficiaires et adhésions	6 928 €

### **Sollicitations :**

- DDETSPP	3 000 €
- Conseil départemental	2 000 €
- MSA	2 000 €
- Grand Besançon Métropole	2 000 €
- Ville de Besançon	2 000 €
- Dons	500 €
- Autofinancement	913 €

Compte tenu des finalités de développement durable de ce programme qui rejoint la volonté de la Ville de Besançon de placer la justice sociale au cœur de la transition écologique, il est proposé de soutenir l'Association Julienne Javel et de lui attribuer une subvention de 1 500 €. Cette subvention permettra de financer la distribution de paniers solidaires aux personnes de Besançon, bénéficiaires de minimas sociaux, orientées par le CCAS, le Département du Doubs et les Jardins de Cocagne ainsi que la tenue d'ateliers bimensuels à destination de ces publics.

Cette subvention fera l'objet d'un versement en une seule fois à compter de sa notification.

Elle ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle du projet ou de l'activité,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet ou de l'activité,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association.

L'association bénéficiaire devra transmettre à la Ville de Besançon un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard le 30 juin 2025.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 1 500 €, sera prise en charge sur la ligne 65.70.65748.0022126.10003.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association Julienne Javel dans le cadre du déploiement du programme d'accessibilité alimentaire, dénommé « 100 000 paniers solidaires », sur le territoire bisontin.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

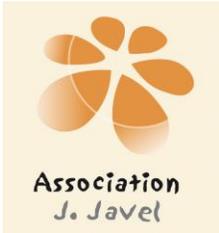
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,

  
Françoise PRESSE  
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,  
La Maire,

  
Anne VIGNOT



*Association Julienne JAVEL*  
2, grande rue  
25220 CHALEZEULE  
Tél : 03 81 21 21 21  
Mail : secretariat@julienne-javel.org

A CHALEZEULE le 24 mai 2024

Madame la Maire  
Mairie  
2 Rue Mégevand  
25 034 BESANÇON CEDEX

**OBJET : Demande de subvention / accessibilité alimentaire**

Madame la Maire,

Les Jardins de Cocagne sont depuis 2013 impliqués dans le programme « 30 000 paniers solidaires » devenu « 100 000 paniers solidaires » en 2020, et en voie de devenir « 300 000 paniers solidaires » en 2025.

Il s'agit d'un programme d'accessibilité alimentaire qui permet aux personnes à faibles ressources d'opérer elles aussi des choix dans leur consommation, et de développer leur capacité à agir sur leur alimentation. En effet, les deux tiers du prix du panier sont financés par le Réseau Cocagne via des partenaires nationaux, et nos partenaires locaux. Les paniers sont distribués chaque semaine dans nos points de dépôt habituels et ce sont exactement les mêmes paniers que ceux que reçoivent nos autres adhérents. Ainsi il n'y a aucune distinction entre les bénéficiaires de cette aide alimentaire et nos adhérents, ce qui évite toute stigmatisation.

Parallèlement, des ateliers cuisine sont proposés tous les 15 jours, et ils sont également proposés à nos adhérents, ce qui permet une mixité du public. Ces ateliers abordent des thématiques liées à la santé, à l'environnement, à l'alimentation (réduire sa consommation de viande, consommer local, cuisiner ses restes, savoir déchiffrer une étiquette pour déjouer les pièges du marketing, jardiner sur son balcon...)

Sur Besançon, nous distribuons depuis plusieurs années 800 paniers solidaires, et nous envisageons de passer à 1500. Vous pourrez à la lecture de notre demande de subvention constater que cette action ne mobilise pas des financements locaux très importants, mais pour

autant, ils nous sont indispensables pour poursuivre.

En 2023, le CCAS de Besançon a cessé de nous soutenir, et notre demande n'a pas non plus abouti en 2024. C'est pourquoi nous nous tournons aujourd'hui vers la Ville de Besançon pour nous soutenir dans cette action.

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'expression de mes respectueuses salutations.

**Philippe MONRIBOT**  
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Monribot', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

# ASSOCIATIONS

## DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10  
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> première demande <input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> fonctionnement global <input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère** .....  
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .....
- Conseil régional** .....  
Direction/Service .....
- Conseil départemental** .....  
Direction/Service .....
- Commune ou Intercommunalité** .....  
Direction/Service Ville de Besançon .....
- Établissement public** .....
- Autre (préciser)** .....

## 1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Association Julienne Javel - Les Jardins de Cocagne

Site web : [www.julienne-javel.org](http://www.julienne-javel.org)

1.2 Numéro Siret : 17 17 18 13 02 07 50 00 04 01

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W 2 15 1 1 0 0 0 9 3 6  
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |  
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 2 Grande rue

Code postal : 25200 Commune : CHALEZEULE

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : MONRIBOT Prénom : Philippe

Fonction : Président

Téléphone : 0381212121 Courriel : [dir-association@julienne-javel.org](mailto:dir-association@julienne-javel.org)

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : PAVEAU Prénom : Laure

Fonction : Directrice

Téléphone : 0381212121 Courriel : [dir-association@julienne-javel.org](mailto:dir-association@julienne-javel.org)

## 2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)?  oui  non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
AIDE SOCIALE	Préfecture du Doubs	21/01/58
SDAUS	Préfecture du Doubs	01/01/03
INGENIERIE SOCIALE FINANCIERE	Préfecture du Doubs	01/02/16
ACI	Préfecture du Doubs	01/01/98

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?  oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?  oui  non

### 3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Réseau Cocagne, Fapil

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non  oui  Si oui, lesquelles?

Mairie de Chalezeule

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

### 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	18
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	1
Nombre total de salariés :	134
dont nombre d'emplois aidés	66
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	100
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	12

## 5. Budget<sup>1</sup> de l'association

Année 2024 ou exercice du ..... au .....

Budget supplémentaire -  
demande pluriannuelle

Suppression du budget -  
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	465 541	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	947 936
Achats matières et fournitures	191 625	<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures	273 916	<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	3 169 262
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	1 246 640
<b>61 - Services extérieurs</b>	306 458	Aide aux postes	645 448
Locations	165 378	DRAC	5 000
Entretien et réparation	91 420	DDETSPP+ANCT	253 282
Assurance	48 720	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	940	Contrat de ville	24 000
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	116 993	Conseil-s Départemental (aux) :	20 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	39 730	ASLL + aide aux postes	602 226
Publicité, publication	3 200	Subvention P.D.I	
Déplacements, missions	30 525	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	26 300
Services bancaires, autres	43 538		
<b>63 - Impôts et taxes</b>	84 936		
Impôts et taxes sur rémunération	81 849	MSA	2 000
Autres impôts et taxes	3 087	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	14 700
<b>64 - Charges de personnel</b>	3 160 466	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	165 150
Rémunération des personnels	2 375 396	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	751 486	Autres établissements publics	35 000
Autres charges de personnel	33 584	Aides privées (fondation)	129 516
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	103 214	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	68 280
		756. Cotisations	68 280
		758. Dons manuels - Mécénat	
<b>66 - Charges financières</b>	1 693	<b>76 - Produits financiers</b>	3 686
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	31 005
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	100 115	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	119 247
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	4 339 416	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	4 339 416
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>3</sup>

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	0	<b>TOTAL</b>	0

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?  oui

**Intitulé :**

300 000 Panier solidaires

**Objectifs :**

Impulser de nouvelles habitudes alimentaires auprès d'un public en situation de précarité : manger sain, varié et économique, savoir choisir ses produits, lutter contre le gaspillage, proposer une valorisation à travers le partage d'expérience, promouvoir l'approvisionnement local.

**Description :**

A l'initiative du Réseau Cocagne, le programme « 30 000 paniers solidaires », démarré en 2010, a pour but de favoriser l'accès à une offre régulière de produits biologiques distribués en circuit court à des personnes défavorisées. Dans sa mise en place, ce programme est pensé pour éviter toute stigmatisation par un système qui serait uniquement réservé aux personnes défavorisées et fondé sur la gratuité.

Seule différence : le coût de l'abonnement au panier hebdomadaire de légumes bio des Jardins de Cocagne est sensiblement réduit (environ 30 % du prix de vente classique) grâce à une prise en charge par des partenaires locaux et nationaux. L'aide que nous sollicitons aujourd'hui est donc directement une aide aux ménages puisqu'elle ouvre droit à une aide alimentaire (un panier hebdomadaire), et à une action collective sous forme d'un atelier bimensuel. Inscrite pleinement dans la mission de lutte contre l'exclusion des Jardins de Cocagne, cette action poursuit un double objectif : améliorer les savoirs et savoir-faire en matière d'alimentation et favoriser toutes les actions créatrices de lien social. Par ailleurs, cette action est aussi l'occasion de remobiliser certaines personnes vers l'emploi.

Inscrite dans le cadre du Plan Alimentation et Insertion, relevant du Programme National pour l'Alimentation (PNA) et du Programme National Nutrition Santé, cette action distribue désormais chaque année 100 000 paniers à des ménages précaires. L'objectif 2023-2025 est de passer à 300 000 paniers au niveau national.

Le Jardin de Chalezeule est inscrit dans cette action depuis Juillet 2013.

Il a bénéficié du soutien du CCAS jusqu'en 2022, de Grand Besançon Métropole, du Département, de la MSA.

**Bénéficiaires :** caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Tout public, femme et homme, éligible au contrat CDDI: allocataires de minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en difficulté, résidents en Zones Urbaines, Sensibles, etc. Une attention particulière sera portée au public jeune. Les bénéficiaires de l'action sont des personnes de Besançon, orientées par le CCAS, le Département du Doubs et les Jardins de Cocagne, ayant comme ressources les minima sociaux et pour lesquelles il est pertinent de mettre en place une action d'éducation alimentaire et de partage avec d'autres. La rupture de l'isolement fait aussi partie des attendus de l'action. De 2017 à 2020, les ateliers ont été coanimés avec une intervenante du CCAS, ce qui a permis un lien et une continuité dans l'accompagnement des publics fragiles du quartier. Depuis 2021, ce sont les travailleurs sociaux du Département (CMS Planoise) qui co-animent les ateliers avec nous, sur le site des Jardins. Nous prévoyons l'équivalent de 37 ménages bénéficiaires sur toute l'année, dont environ 15 salariés en insertion des jardins de Cocagne.

## 6. Projet - Objet de la demande (suite)

### **Territoire :**

Territoire de Besançon, en particulier les quartiers prioritaires de la Ville. Des visites pourront être effectuées aux Jardins de Cocagne à Chalezeule et dans les vergers de Haute-Saône(70).

Les paniers sont retirés dans les points de Dépôt habituels des Jardins, et rien ne les distingue des autres. De la même manière, nos adhérents "classiques" sont invités à venir aux ateliers "paniers solidaire". Nous misons sur la mixité et sur un accès hors des circuits de l'aide alimentaire, pour développer la capacité à agir des bénéficiaires.

### **Moyens matériels et humains** (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Une animatrice des Jardins de Cocagne passe 15% de son temps de travail sur cette action. L'ingénierie est réalisée par le siège de l'association. Les travailleurs sociaux du Département co-animent les ateliers cuisine/jardinage avec nous. Les moyens matériels sont les locaux et équipements des Jardins de Cocagne.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI	3	0,7
dont en CDD		
dont emplois aidés <sup>4</sup>		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui  non Si oui, combien (en ETPT) : .....

**Date ou période de réalisation :** du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 4 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 4 |

### **Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus**

Il est difficile de mesurer l'efficacité d'une action d'éducation alimentaire. Nous nous fixons tout de même comme objectif d'évaluer les changements de comportement alimentaire.

La présence aux séances de l'action collective sera également un indicateur.

Nous produisons un bilan annuel.

<sup>4</sup> Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°....

**6. Budget<sup>5</sup> du projet**

Année 2024. ou exercice du ..... au .....

Budget supplémentaire -  
projet pluriannuelSuppression du budget -  
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	15 384	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	6 928
Achats matières et fournitures	14 979	<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures	405	<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	16 800
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
<b>61 - Services extérieurs</b>	0	DDETSPP	3 000
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	135	Conseil-s Départemental (aux) :	2 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	4 000
Services bancaires, autres	135	CCAS	
<b>63 - Impôts et taxes</b>	131	MSA	2 000
Impôts et taxes sur rémunération	131	Réseau Cocagne	5 800
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>	7 406	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	5 132	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	2 274	Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	2 085	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	500
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	500
<b>66 - Charges financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET</b>	
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>		autofinancement sur projet	913
<b>Autres</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	25 141	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	25 141
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>7</sup>**

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	0	<b>TOTAL</b>	0

La subvention sollicitée de.....2000€<sup>2000</sup>, objet de la présente demande représente .....7,40%<sup>7,40</sup> du total des produits du projet  
(montant sollicité/total du budget) x 100.

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

## 7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) MONRIBOT Philippe  
représentant(e) légal(e) de l'association Association Julienne Javel

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci<sup>8</sup>.

### déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives<sup>9</sup>, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)<sup>10</sup> :

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : ..... 2000 € au titre de l'année ou exercice 20.24  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 21/05/24..... à CHALEZEULE.....

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

**ASSOCIATION JULIENNE JAVEL**  
Les Jardins de Cocagne  
2, Grande Rue - 25220 CHALEZEULE  
**03 81 21 21 21**

<sup>8</sup> "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

<sup>9</sup> Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

<sup>10</sup> Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

## 7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

**Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.**